

QUOTIUM TECHNOLOGIES

Société anonyme au capital de 2 019 024 Euros
Siège social : 84-88 Boulevard de la Mission Marchand, 92400 Courbevoie
322 548 355 R.C.S. NANTERRE

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme a été soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du **26/06/2009**. L'avis de réunion valant avis de convocation a été publié au BALO le 18 mai 2009.

1) Bilan du précédent programme

Quotium Technologies n'a réalisé aucune opération sur actions propres du 14/06/2007 au jour de la publication du présent programme.

2) Répartition par objectifs des titres détenus au jour de la publication du présent descriptif : Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte

A la date de la publication du présent descriptif, la Société ne détient aucune de ses propres actions.

3) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 26 juin 2009
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 126 189 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 0 (soit 0 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 126 189 actions (soit 10% du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 8 euros
- **Montant maximal du programme** : 1 009 512 €
- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-17 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

- **Objectifs :**

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
 - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Quotium Technologies par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
 - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
 - Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
 - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa première résolution à caractère extraordinaire.
- **Durée de programme :** 18 mois à compter de l'assemblée générale du 26 juin 2009 soit jusqu'au 26 décembre 2010.

La présente publication est disponible au siège social ainsi qu'auprès de CACEIS assurant le service titres de notre société, pour toute personne en faisant la demande.

Pour toute information :

E-mail: comfi@quotium.com

Site Web: www.quotium.fr

Siège social : 84-88 Bd de la Mission Marchand - 92411 Courbevoie Cedex